

LE SÉNAT

Le mercredi 12 janvier 1972

La séance est ouverte à 11 heures, le Président suppléant du Sénat, l'honorable Maurice Bourget, C.P., étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, désirez-vous que le Sénat s'ajourne à loisir pour attendre l'arrivée du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général?

Des voix: D'accord.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

La séance reprend à 11 heures.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

LA SANCTION ROYALE

L'honorable Ronald Martland, juge puîné de la Cour suprême du Canada, suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur. Il plaît à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner la sanction royale au projet de loi suivant:

Loi créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme.

La chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'AJOURNEMENT

L'honorable Léopold Langlois: Honorables sénateurs, je propose que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au mercredi 23 février, à 2 heures de l'après-midi.

Honorables sénateurs, je voudrais ajouter un mot d'explication. Même si cette motion propose que le Sénat s'ajourne au 23 février, il est presque certain que nous

serons rappelés le 16 février afin de proroger la session en cours et très probablement d'en ouvrir une autre.

A cause d'une incertitude quant à la date précise de prorogation de la session actuelle, on a jugé bon de s'ajourner en se laissant une semaine de battement pour le cas où le gouvernement reviendrait sur sa décision en ce qui concerne la prorogation. Si le gouvernement ne donne pas suite à ce projet, le Sénat sera reconvoqué pour le 16 février par un avis que Son Honneur le Président adressera, comme d'habitude, à chacun d'entre vous.

(La motion est adoptée.)

LA COLLINE DU PARLEMENT

LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS—QUESTION

L'honorable Hartland de M. Molson: Honorables sénateurs, j'hésite à soulever une question de moindre importance au moment même où notre assemblée s'appête à ajourner ses travaux pendant une longue durée, mais je voudrais rappeler au leader du gouvernement que je m'étais enquis, le 25 novembre dernier, de la possibilité de bien dégager l'accès aux édifices situés dans la partie est de la colline parlementaire. Pour une raison ou une autre, depuis deux ans, on ne déneige plus le chemin sur le côté est de l'édifice de l'Est, et des voitures sont garées sur le trottoir à l'arrière de l'édifice. En conséquence, ceux qui viennent ici à pied, y compris quelques sénateurs, doivent marcher sur la chaussée. Le soir, en particulier, cela est parfois très dangereux, sans compter qu'il est désagréable de patauger dans la boue.

Je ne crois pas qu'il soit déraisonnable de demander au leader du gouvernement de donner suite à ma précédente intervention et de chercher à savoir si les autorités compétentes feraient cette chose très simple.

Je rappelle que le 25 novembre dernier, le leader du gouvernement a répondu à ma question en disant qu'il s'en occuperait. Je dois donc maintenant lui demander s'il s'en est effectivement occupé et, si oui, quel résultat il espère de ses démarches?

L'honorable M. Langlois: Je suis heureux de pouvoir donner au sénateur Molson l'assurance qu'on s'est occupé de la plainte qu'il a formulée et qu'on accorde à sa demande toute l'attention voulue. En temps utile, je ferai parvenir à l'autorité compétente une note de rappel.

L'honorable M. Molson: Je remercie le leader suppléant.

(Le Sénat s'ajourne au mercredi 23 février 1972, à 2 heures de l'après-midi.)